

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

**Décision du 30 novembre 2012 portant nomination de rapporteurs
au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile**

NOR : DEVA1241075S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu l'article R. 421-16 du code de l'aviation civile ;
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
Vu le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
Vu la décision du 12 octobre 2012 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés rapporteurs auprès du conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile :
Mmes Nathalie Lacroix et Stéphanie Sélim ; MM. Georges Thirion, Philippe Auradé, Louis Téodoro, Claude Mas, Jean-Michel Goyat et Fabien Guillotin.

Article 2

Le mandat des rapporteurs désignés ci-dessus expire le 6 juin 2014.

Article 3

La décision du 29 octobre 2010 portant nomination de rapporteurs au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 30 novembre 2012.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice de la sécurité de l'aviation civile,
F. ROUSSE